

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR

Le Regroupement québécois des organismes de concertation
régionale de transfert et de recherche forestière

*Le système de gestion des connaissances forestières
Décentraliser vers les régions pour favoriser l'innovation*

Déposé à

**La Commission d'étude
sur la gestion de la forêt publique québécoise**

Juin 2004

Table des matières

Résumé.....	3
1. L'innovation dans les régions forestières	5
2. Améliorer le système d'innovation forestier.....	6
2.1 L'innovation, 4 étapes essentielles et dépendantes.....	6
2.2 L'insuffisance des ressources en matière de transfert de connaissances	7
2.3 La diffusion des nouvelles connaissances scientifiques et techniques;	7
2.4 L'intégration des résultats de recherche	8
3- Les utilisateurs réclament des changements depuis longtemps.....	10
4. Une structure de recherche forestière au Québec centralisé peu efficace à l'innovation régionale.....	11
5. Augmenter le transfert des connaissances en région	12
6- Recommandations	14

Résumé

Le réseau québécois des Tables régionales en transfert et recherche forestière remercie les membres de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise de nous entendre. Par ce mémoire, nous voulons expliquer l'importance d'accroître le transfert des connaissances auprès des utilisateurs dans les régions. Nous présentons des avenues de solution appuyées sur des recommandations d'organismes du gouvernement du Québec.

Nous présentons également des lacunes que nous avons constatées dans le système de gestion des connaissances dans les régions forestières et les raisons qui nous poussent à croire qu'il faut envisager une approche décentralisée de cette gestion.

Les Tables de concertation en matière de transfert et de recherche forestières sont composées des utilisateurs de la forêt régionale. Nous y rencontrons des représentants des entreprises, grandes et petites, des groupes fauniques, des municipalités régionales de comté, de la forêt privée, des conférences régionales des élus, de ministères également tels Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Développement économique et régional et de la Recherche.

Le Réseau québécois des organismes de concertation régionale de transfert et de recherche forestière regroupe l'ensemble des organismes provenant des régions nommées ci-dessous et y sont représentées par les personnes suivantes :

Régions

Abitibi-Témiscamingue	M. René Roy, Centre technologique en résidus industriels
Côte-Nord	Mme Yvette Jean, Carrefour recherche et développement forestier de la Côte-Nord
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	M. Luc Méthot, Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne
Laurentides	M. Marc-André Hinse, Table ad-hoc Forêts Laurentides
Mauricie	Mme Nadyre Beaulieu, Table de concertation sur la recherche forestière en Mauricie
Montérégie	M. Marc-André Rhéaume, Table régionale de concertation en recherche, développement et transfert technologique forestier de la Montérégie
Outaouais	M. Philippe Nolet, Institut d'aménagement de la forêt feuillue
Saguenay – Lac-Saint-Jean	Mme Ursula Larouche, Fonds de la Recherche Forestière du Saguenay - Lac-Saint-Jean

La région du Bas Saint-Laurent, en processus de création d'une structure désignée pour le transfert et la recherche forestière, nous a également signifié son accord aux propos et aux recommandations contenus dans ce mémoire. Cet accord nous a été confirmé par M. Richard Savard, de la Conférence régionale des élus.

1. L'innovation dans les régions forestières

L'innovation peut-être définie comme la gestion créatrice du savoir en réponse aux demandes formulées par des acteurs sociaux et économiques.¹ Elle se base principalement sur la capacité de transférer les connaissances vers une entreprise ou un organisme apte à intégrer le produit, le processus, le service ou l'approche nouvelle.²

Les liens étroits entre innovations d'une part, et de développement socio-économique d'autre part, sont de mieux en mieux démontrés; ce constat fait l'objet d'une rare unanimité à travers le monde. Toutefois, l'innovation s'incarne dans des entreprises et des organisations fortement différenciées, ayant chacune leur personnalité propre, des besoins différents, etc. Cette diversité des profils microsociaux dicte les conditions d'émergence de l'innovation, qui dépendront de la variété, de la compétence et du dynamisme des acteurs du milieu immédiat, de même que de la force des réseaux qui les relient.³

Le Conseil des sciences et des technologies, dans son rapport sur les régions innovantes, fait les constats suivants : il n'existe aucune stratégie globale et concertée de développement régional en matière d'innovation; les exemples à l'étranger démontrent qu'il y a nécessité d'un projet mobilisateur pour réseauter les acteurs à l'échelle régionale et les engager dans des actions concrètes et structurantes; le modèle d'intervention du gouvernement québécois en matière d'innovation a été conçu dans une perspective nationale : il y a peu de mesures réellement adaptées aux spécificités de chaque région; les mesures de soutien à l'innovation sont conçues et mises en œuvre par les autorités centrales; les acteurs régionaux sont pratiquement exclus de la définition de priorités et de moyens d'action visant le développement régional. De plus, les instruments de l'intervention gouvernementale liés à l'innovation ne sont pas conformes aux grands objectifs de décentralisation qui sont l'adaptation des mesures aux spécificités régionales et responsabilisation des milieux régionaux.

À la lumière des attentes des Québécois en matière de gestion des ressources forestières et d'aménagement durable, nous devons reconnaître la nécessité d'innover en aménagement forestier. Pour cette raison, nous devons envisager l'aménagement durable de la forêt sous deux angles :

- 1) une augmentation du transfert des connaissances des résultats de recherche existants, correspondants aux forêts de chaque région et;
- 2) par un accroissement de la recherche répondant aux besoins et aux priorités des utilisateurs.

¹ OCDE, 1999. Gérer les systèmes nationaux d'innovation, OCDE, Paris, p.9.

² Conseil supérieur de l'éducation du Québec. 2002. Les universités à l'heure du partenariat, Gouvernement du Québec, Québec, p.20.

³ Conseil de la science et des technologies. 2001. Rapport de conjoncture 2001. Pour des régions innovantes. Sainte-Foy. Québec. 263 pages.

Et comme les membres de la Commission l'ont certainement constaté, chaque région a ses particularités forestières à mettre en valeur et donc des potentiels d'innovation qui leur sont propres. Les membres du regroupement sont convaincus qu'il est important de soutenir les utilisateurs de la R&D pour intégrer les nouvelles connaissances dans leur organisme; il s'agit d'une faiblesse actuelle du système de transfert, nécessaire à l'innovation.

2. Améliorer le système d'innovation forestier

2.1 L'innovation, 4 étapes essentielles et dépendantes

La progression des connaissances scientifiques et technologiques permet d'améliorer la performance économique, la gestion environnementale et le bien-être de la population. Ce sont essentiellement les innovations qui permettent à une société de se développer du point de vue économique, environnemental et social. Les organisations, les industries innovent lorsqu'elles utilisent avec imagination les opportunités créées par les nouvelles connaissances. Dès lors, ils mettent en marché ce que l'on appelle les produits de l'innovation. Il s'agit donc de donner une utilité aux connaissances développées par divers secteurs de recherche.⁴

L'innovation survient par la réalisation de quatre grandes étapes :

- a. l'identification des besoins des organisations désireuses d'innover;
- b. la production de nouvelles connaissances scientifiques et techniques;
- c. la diffusion des nouvelles connaissances scientifiques et techniques auprès des intervenants du secteur d'activités;
- d. la maîtrise et l'intégration des nouvelles connaissances scientifiques et techniques dans les procédures de gestion de la production

En 2001, le Conseil de la recherche forestière du Québec publiait une étude qui démontrait l'importance des initiatives visant à identifier les besoins de recherche des intervenants forestiers⁵. On y soulignait également que la performance d'un système d'innovation dépend de l'intensité et de l'efficacité des interactions entre les principaux acteurs impliqués dans la production, la diffusion et l'utilisation des connaissances.

⁴ Conseil de la recherche forestière du Québec, 2001. Portrait du système d'innovation dans le secteur forestier québécois. Québec, 56 p. (page 3)

⁵ Conseil de la recherche forestière du Québec, 2001. Portrait du système d'innovation dans le secteur forestier québécois. Québec, 56 p.

2.2 L'insuffisance des ressources en matière de transfert de connaissances

Les paragraphes précédents tendent à démontrer l'importance de l'innovation dans la performance économique d'une communauté. Or, il ne peut y avoir « innovation » si les 4 étapes énumérées ci-dessus ne sont pas complétées. Depuis maintenant trois ans, les organismes régionaux de transfert de connaissance en foresterie ont assisté à des comités et des réunions ayant pour thème la recherche et le transfert de connaissances, et ce, principalement dans la région de Québec. Ces comités regroupaient des acteurs dans le domaine de la recherche et d'autres secteurs issus des tables régionales de concertation responsables de l'identification des besoins de recherche et du transfert de connaissances dans leurs régions respectives. Collectivement, nos organismes s'entendent sur deux positions communes;

- 1) les ressources matérielles, humaines et financières dévouées au transfert de connaissances, en proportion de celles dédiées à la recherche appliquée sont insuffisantes;
- 2) Un nombre incalculable de rapports de recherche, contenant des données extrêmement précieuses, reposent sur des tablettes alors qu'ils pourraient servir à développer des solutions novatrices.

Cela signifie-t-il qu'il n'y a pas d'activités de transfert de connaissances à l'échelle provinciale? Non, nous devons reconnaître que sous l'insistance des organismes régionaux en matière de recherche et de transfert de connaissances, des efforts sont consentis par les organismes centraux pour la revalorisation des activités de transfert. Or, la véritable question est de connaître leur véritable impact. En d'autres termes, le système actuel centralisé de recherche et de transfert permet-il d'intégrer efficacement les résultats de la recherche en applications concrètes bénéfiques pour la société?

2.3 La diffusion des nouvelles connaissances scientifiques et techniques;

Il va sans dire que la diffusion des nouvelles connaissances précède celles de la maîtrise et l'intégration, quatrième étape de l'innovation. Nous reviendrons plus loin sur cette étape, la plus négligée, il nous semble, dans le secteur forestier. Selon le document produit par le Conseil de la recherche forestière du Québec (CRFQ) et intitulé *Besoins en transfert de connaissances dans le secteur forestier québécois 2003*, les mécanismes de transfert de connaissances désirés par les intervenants sont :

1. Les projets de recherche conjoints;
2. Les démonstrations (visites, foires) ;
3. Les résultats de recherche vulgarisés envoyés sous forme de bulletins électroniques;
4. Les colloques (conférences, débats, atelier de travail);
5. Les publications vulgarisées;
6. Les cours adaptés aux besoins des intervenants.

Par ailleurs, une enquête effectuée par le CRFQ en 2002 faisait état de ce que souhaitent les intervenants forestiers au Québec :

1. Un accès simplifié aux chercheurs et aux résultats de recherche ;
2. Des véhicules de transfert de connaissances mieux adaptés à leur profil d'utilisateur et ;
3. Des résultats de recherche mieux intégrés dans la problématique opérationnelle.

Si nous regardons en détail ces trois éléments, il apparaît évident que les intervenants du milieu forestier considèrent les outils actuels de transfert peu adaptés à leurs besoins. Ce qu'ils expriment c'est :

1. La complexité;
2. La non-adaptation;
3. La non-intégration.

Il est fort à parier que ce constat dénote plus qu'un malaise. Les mécanismes de transfert de connaissance utilisés actuellement ne font que partiellement le travail. Il faut aller plus loin, il nous faut y consacrer plus d'énergie.

2.4 L'intégration des résultats de recherche

Certains résultats de recherche visent des applications dites « terrains » ou encore peuvent être intégrés tels que présentés par une organisation. Encore faut-il qu'ils soient connus et présentés au niveau (dans le sens propre du terme) de l'organisation le plus concerné. À l'échelle provinciale, un chercheur ne peut raisonnablement mettre beaucoup de son temps dans le processus de diffusion et d'intégration des résultats. Idéalement, pour des résultats applicables à l'échelle provinciale, ils doivent être supportés par des organismes régionaux qui ont à leur disposition un certain nombre d'outils (mécanismes) de transfert de connaissances. La plupart des chercheurs, pour ne pas dire la totalité, apprécient l'aide qui leur est fournie par l'expertise régionale en matière de transfert de connaissances qui est :

1. Une connaissance des problématiques régionales;
2. Une connaissance des organismes régionaux;
3. De l'expérience dans l'organisation d'évènements de transfert de connaissances;
4. La connaissance terrain;
5. Une certaine spécialisation en communication.

Il y a donc une économie substantielle de temps pour le chercheur et un souci d'efficacité. Ces derniers diront que, sans cette aide, certaines régions loin des centres de recherche ne bénéficieraient pas autant de leur présence.

Les responsables de l'innovation constatent quotidiennement que les pôles de recherche et de transfert se sont développés dans les centres urbains, malgré le fait que la forêt soit en région. Le Service canadien des forêts, la Direction de la recherche forestière, le département de foresterie de l'Université Laval, le Conseil de la recherche forestière, Forintek, le CERFO, sont tous localisés à Québec, tandis que FÉRIC et Paprican sont basés à Montréal. La Direction de la recherche forestière du MRNFP regroupe 35 chercheurs et 105 assistants de recherche⁶.

Sous l'impulsion des décideurs régionaux, des centres de recherche et de transfert dans nos régions, se sont développés dans nos régions depuis quelques années. Le Centre intégré en pâtes et papiers à Trois-Rivières, le Consortium de recherche sur la forêt boréale à Chicoutimi, la Chaire en foresterie à Rimouski et la Chaire industrielle en aménagement forestier durable en Abitibi-Témiscamingue, le Fonds de la recherche forestière du Saguenay – Lac-Saint-Jean, le Carrefour Recherche et développement forestier de la Côte-Nord, le Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne et tous les autres nommés à la page 4 du présent mémoire. Cependant, le bassin de chercheurs de ces régions est limité et souvent à statut précaire.

Le Québec doit reconnaître toute la place des pôles de recherche et de transfert régionaux et supporter leur développement en reconnaissant l'apport en connaissances que ces centres de recherche représentent pour le développement des régions. Les forêts sont des assises économiques et sociales régionales. Elles doivent être plus que des sites de dispositifs de recherche pour les chercheurs oeuvrant dans les villes centres.

Le Conseil de la science et des technologies confirme l'importance de la proximité entre chercheurs et utilisateurs dans l'efficacité du mécanisme d'innovation ainsi, les universités et les laboratoires de recherche du gouvernement contribuent directement à la capacité d'innover des entreprises ainsi qu'à leur croissance⁷. Par la proximité qu'ils assurent entre les chercheurs et les utilisateurs, ces centres de recherche facilitent les relations et la collaboration entre chercheurs et utilisateurs. Ils assurent ainsi une application maximale des connaissances acquises par la recherche. Ce qui est de plus en plus nécessaire en région pour favoriser le développement et l'utilisation diversifiée de nos ressources naturelles.

⁶ Conseil de la recherche forestière 2001. Portrait du système d'innovation dans le secteur forestier québécois. Sainte-Foy. 56 pages.

⁷ Conseil de la science et des technologies. 2001. Rapport de conjoncture 2001. Pour des régions innovantes. Sainte-Foy. Québec. 263 pages.

3- Les utilisateurs réclament des changements depuis longtemps

En 1997, les utilisateurs de la ressource forestière recommandaient une réorganisation de la recherche⁸. *L'enjeu de la réorganisation de la recherche est de doter le Québec d'un modèle de recherche forestière qui apportera un soutien réel aux utilisateurs de la forêt; une organisation efficace qui répondra aux besoins prioritaires des différents utilisateurs et permettra de rencontrer les vrais défis de l'aménagement forestier durable; une approche qui assurera les meilleures retombées économiques d'une des principales ressources du Québec.*

La reconnaissance des différents domaines forestiers et des différents niveaux d'utilisateurs doit être à la base du modèle de gestion. L'utilisateur doit avoir une place prépondérante dans l'identification des besoins et l'établissement des priorités, ainsi que dans la définition des programmes de recherche et l'utilisation des fonds dédiés à ces programmes. Il doit avoir un rôle décisionnel sur les orientations et la réalisation des projets. Un lien réel et fort entre les utilisateurs et les chercheurs doit être partie intégrante du processus de recherche.

Les bases d'établissement des priorités doivent être clairement définies et l'aspect des retombées anticipées doit occuper une place beaucoup plus importante. Le transfert et l'intégration des connaissances demeurent un élément critique qu'il faut structurer de façon à garantir le transfert efficace aux usagers tout en assurant l'intégration des nouvelles connaissances aux orientations et politiques gouvernementales.

On doit donc viser un modèle de gestion qui permettra de rencontrer les éléments suivants :

- *Une structure près de la base qui peut établir des priorités, prendre des décisions et qui a un pouvoir de dépenser;*
- *Une démarche d'identification et d'établissement des priorités par les utilisateurs, respectant les différents besoins et niveaux d'utilisateurs. Ce que nous préconisons : une identification et établissement des priorités par domaine forestier ou thématique, et non dans un ensemble provincial unique;*
- *Une gestion et une attribution des fonds, gérés en partie par l'utilisateur, et qui tiendra compte principalement : de l'importance économique actuelle et potentielle des essences et des domaines, du besoin de prospective, et des programmes, engagements, orientations provinciales ou nationales;*
- *Une coordination provinciale qui a définitivement sa place, mais qui ne doit pas entraîner une dilution des besoins;*
- *La reconnaissance de la performance des organismes de recherche en établissant des processus d'évaluation des projets et des retombées et en liant ces résultats à l'attribution des fonds;*

⁸ Contribution des utilisateurs à l'effort de recherche forestière au Québec : Octobre 1997, 17 pages.

- *Un transfert efficace de l'information permettant une intégration des connaissances aux pratiques forestières et aux orientations et politiques gouvernementales;*
- *Une organisation visant une utilisation efficace des ressources humaines et matérielles actuellement engagées en recherche au Québec;*
- *Une organisation qui reconnaît et supporte les principes d'imputabilité et de responsabilité des gens impliqués dans les processus et décisions;*
- *Une organisation qui s'inscrit dans les orientations et principes du développement durable dans lesquels se sont engagés le gouvernement du Québec et ses partenaires dans le fonds forestier.*

Ces objectifs rencontrent les recommandations du Conseil de la science et des technologies en matière d'innovation.

Manifestement, ces recommandations, bien que leur application ait été entamée, ont pris du recul ces dernières années :

1. Abolition des groupes d'action;
2. Dilution des besoins de recherches des régions par ceux du ministère des Ressources naturelles;
3. Pas ou très peu de transfert de connaissances auprès des utilisateurs et de la population.

Cette situation génère une méconnaissance et un manque d'intérêt des forestiers de la base pour l'utilisation et le potentiel réel de l'outil recherche. La perception actuelle de la recherche par l'ensemble des forestiers fait état d'un manque d'efficacité en raison de :

- Orientation et résultats non pertinents avec des problématiques vécues sur le terrain par les aménagistes;
- Efforts de recherche gouvernementale insuffisants dans certains domaines forestiers, particulièrement ceux éloignés des grands centres;
- Possibilité de duplication;
- Résultats non connus, non accessibles et non attirants;
- Financement insuffisant pour les recherches à l'échelle des peuplements.

4. Une structure de recherche forestière au Québec centralisé peu efficace à l'innovation régionale

Un modèle *trop* classique

La structure actuelle est organisée selon un modèle de recherche institutionnelle classique. Ce modèle, caractérisé par une masse critique centralisée et une approche qui tend à favoriser les activités de recherche dans les domaines généraux, a souvent négligé les objets d'étude à l'échelle du terrain, comme l'écologie des peuplements et

l'amélioration de leur productivité, dans certains domaines forestiers. Or, nous croyons qu'une approche de développement qui comblerait les carences en matière d'innovation dans les régions forestières (page 5, paragraphe 3) nécessite une révision en profondeur de système de la recherche et du transfert des connaissances centralisés.

Il y a également une insuffisance des investissements en recherche forestière au Québec. Le Conseil de la recherche forestière du Québec, formé des instituts de recherche localisés dans les grands centres, rappelons-le, indiquait en 2002 que les budgets globaux dédiés à la recherche dans des champs de recherche prioritaires ne sont pas très élevés si l'on considère l'importance du secteur forestier pour la société québécoise. Seulement 42 millions de dollars ont été investis en recherche dont 16 millions ne répondaient pas, à l'époque, aux priorités de recherche établies par le Conseil de la recherche forestière du Québec.

Ce modèle de la recherche influence le transfert des connaissances, dont l'insuffisance a été largement démontrée.

5. Augmenter le transfert des connaissances en région

Naissance du Réseau des organismes de concertation régionale de transfert et de recherche forestière

À partir de juin 1998, le Fonds forestier (Volet recherche) supportait la gestion des groupes d'action créés par le Conseil de la recherche forestière du Québec (CRFQ) sous la coordination de Forêt Québec.

Ces groupes d'action visaient à recueillir les besoins de recherche des différentes régions du Québec au profit des organismes de recherche et universités de la province incluant la Direction de la recherche forestière du Québec (DRFQ) et de leur accoler un ordre de priorité. Les groupes d'action étaient au nombre de 6 soient : forêt résineuse, feuillue et pin blanc, mixte, biodiversité, amélioration génétique et biodiversité des arbres, aspects sociaux économiques du secteur forestier.

Les besoins des régions y étaient présentés puis défendus. Les membres des régions forestières à dominance résineuse présentaient leurs besoins particuliers, il fallait qu'ils s'entendent entre eux pour les présenter par ordre de priorité. Ce ne sont pas toutes les régions qui étaient représentées dans ces groupes d'action. En 1999-2000, la DRFQ prenait en main les groupes d'action. En septembre 2000, la DRF remettait au CRFQ la gestion des groupes d'action, précisant que cela ne faisait pas partie de son mandat. Faute de moyens, le CRFQ a dû mettre fin aux groupes d'action qu'elle avait mis en place. Plusieurs membres provenant de différentes régions ont déploré la fin de ce qui était devenu un forum d'échanges sur les problématiques régionales en matière de R&D. À ce titre, le Conseil de la recherche forestière, par la voix de son président, se disait d'ailleurs

préoccupé quant à la capacité des structures de recherche du Québec à répondre aux besoins des régions.

De plus, en 2001, le Conseil de la recherche forestière constatait que : « *Le secteur privé participe peu au financement des activités de recherche en milieu universitaire. Toutefois, il existe des variations importantes d'un établissement à l'autre. Les activités de recherche se déroulant dans les constituantes de l'Université du Québec situées dans des régions ressources sont davantage financées par le secteur privé que les universités situées dans les grands centres urbains. Toutefois, ces dernières reçoivent un financement plus grand de la part des organismes subventionnaires* »⁹.

Qu'est-ce qui limite la recherche dans les régions ressources dans l'accès aux fonds publics, auxquels pourtant, ces mêmes régions contribuent largement?

Par ailleurs, les régions déplorent qu'au Conseil de la recherche forestière du Québec (CRFQ), il n'y a pas de représentants mandatés par les régions au sein de ses deux comités décisionnels. Les avis émis ne font pas l'objet de consultation auprès des organismes régionaux et les avis que cet organisme a exprimés sur la régionalisation des organismes de recherche et de valorisation des connaissances dans le secteur forestier québécois ne reflètent aucunement l'opinion des utilisateurs, ni des intervenants régionaux oeuvrant en forêt. Ce document a été produit en juillet 2003, à un moment où plusieurs professionnels sont en vacance et durant la période de disponibilité très limitée des utilisateurs forestiers. Cet avis a choqué toutes les régions du Québec. Il nous apparaît essentiel de souligner à la Commission que le CRFQ ne peut prétendre parler au nom des régions.

Donc, à peu de choses près, les régions ne sont pas considérées dans les mécanismes de financement de la recherche forestière au Québec.

Ce sont les intervenants de la région qui sont à même de cerner les enjeux de leur développement et d'exercer les transferts de connaissances répondants à leur potentiel de développement. Ce sont les régions qui sont les mieux placées pour développer des techniques novatrices qui permettent de réduire les coûts de production, d'ajouter de la valeur et d'atténuer les répercussions environnementales. Ce sont elles qui peuvent développer, avec les chercheurs, de nouveaux produits et de nouveaux procédés de transformation pour les essences forestières et développer des technologies qui tiennent compte des propriétés qui varient en fonction des fibres issues de la forêt.

Probablement parce que les régions forestières du Québec partagent ce besoin de supporter les utilisateurs forestiers dans leurs besoins de connaissances, le Québec a vu naître, presque simultanément dans toutes les régions forestières, des Tables régionales de concertation en transfert et en recherche forestière. Nous croyons que nous devons disposer du financement pour mettre en place les mécanismes de recherche et de transfert nous convenant.

⁹ Conseil de la recherche forestière du Québec, 2001. Portrait du système d'innovation dans le secteur forestier québécois.

6- Recommandations

- 1- Que le gouvernement du Québec reconnaisse que l'aménagement forestier durable doit être supporté par des mécanismes propres à l'innovation et que chaque région est en mesure d'identifier ses potentiels d'innovation respectifs. Qu'il reconnaisse l'importance des centres d'innovation, de transfert et d'intégration que les utilisateurs régionaux ont créés.
- 2- Que le gouvernement du Québec s'assure que les organismes de transfert des connaissances forestières soient supportés financièrement et adéquatement pour répondre aux besoins spécifiques des utilisateurs de leur région et qu'ils soient considérés au même titre qu'un outil de développement pour les régions.
- 3- Que le gouvernement du Québec reconnaisse que la recherche basée sur le rapprochement chercheur/utilisateur est efficace en matière d'innovation.
- 4- Que le gouvernement du Québec décentralise vers les régions forestières la gestion de la recherche forestière et son financement et s'assure que des projets de recherche et de développement répondent aux besoins de recherche spécifique de chaque région, définis par les utilisateurs.
- 5- Que le gouvernement du Québec maintienne et développe la recherche en région dans le cadre des volets 1 du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.